



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/01

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 3

« Domaine et Patrimoine »

SOUS-DOMAINE : 3.3

« Locations »

OBJET :

Renouvellement du bail à ferme des terres

Le nombre de

membres en exercice est de : 11

CONVOCATION DU :

12 janvier 2023

AFFICHAGE EN DATE

DU : 20/01/2023

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 20/01/2023

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Christophe BRUNEL, Régine SEJALON, Armelle DE RIVOYRE, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Stéphane SAOUMA, Jacques CUNG

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Axelle FOUGA, Myriam MECHRAOUI

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée à échéance, le 31 décembre 2022, du Bail à Ferme des biens appartenant à la commune.

Il propose de réviser le cahier des charges et de mettre en adjudication les divers lots établis.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

-Constate l'échéance de renouvellement du bail pour une nouvelle durée de 9 ans ;

-Décide de réviser le cahier des charges en permettant l'équilibre budgétaire par indexation sur le taux de variation du fermage fixé annuellement par arrêté préfectoral ;

-Fixe la date limite d'adjudication au 28 février 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE CONTRE : 0

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 19 janvier 2023

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL

PAR DELEGATION

RF

LE :PREFECTURE DE CARCASSONNE

(signature) Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/01/2023

011-211101753-20230119-DE_2023_001_BIS-DE



Le Maire d'ISSEL

Henri POISSON